



## Certificat Label Produit Biosourcé N° 7/11/19/90

En application des règles générales et du référentiel du Label Produit Biosourcé,

la société :

Raison sociale : **Igloo France Cellulose**

Siège social : **18, rue Michel Breton – 85150 Les Achards**

est autorisée à apposer la marque « Produit Biosourcé » sur le produit, sur les emballages et sur tout document concernant directement le produit désigné sous la référence commerciale :

**IGLOO FRANCE**

et fabriqué par les usines de :

**18, rue Michel Breton – 85150 Les Achards**

avec les caractéristiques certifiées ci-dessous :

**90% (Produit Biosourcé Plus)**

Ce certificat atteste que ce produit a fait l'objet d'un audit sur le site de fabrication, suivant la méthode du bilan matières, telle que décrite dans la EN 16785-2 :2018 « Produits biosourcés –Teneur biosourcée –Partie 2 : Détermination de la teneur biosourcée à l'aide de la méthode basée sur le bilan matières », ou la méthode de détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone, telle que décrite dans la EN 16785-1 :2016 « Produits biosourcés –Teneur biosourcée –Partie 1 : Détermination de la teneur biosourcée par une analyse au radiocarbone et une analyse élémentaire ».

Ce certificat a été délivré le 1er novembre 2020 et, sauf décision ultérieure à la présente certification, due en particulier à une modification du produit, est valable jusqu'au 1er novembre 2021.

Pour le Comité de Label  
Monsieur le Président de Karibati,  
Yves Hustache

